

Province de Québec
Municipalité de Chambord

Lundi 22 novembre 2021, à 19 h à la salle habituelle, ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord, sous la présidence de son honneur monsieur le maire Luc Chiasson.

Sont également présents les conseillers, mesdames Lise Noël et Julie Girard-Rondeau ainsi que messieurs Mario Bolduc, Robin Doré et Gérald Genest. Monsieur Grant Baergen agit comme secrétaire-trésorier.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire constate que le quorum est respecté.

ORDRE DU JOUR

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Présences
- 3) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4) Approbation des procès-verbaux
 - a) Séance ordinaire du 4 octobre 2021
 - b) Procès-verbal de correction du 4 octobre
- 5) Période de questions
- 6) Avis de motion
- 7) Administration :
 - a) Déclaration des intérêts pécuniaires
 - b) Lecture de la liste des contrats
 - c) Approbation de la liste des contrats
 - d) Calendrier des séances
 - e) Représentation du conseil -- nominations
- 8) Voirie et sécurité publique
 - a) Règlement 2021-717 modifiant le règlement 2018-636 relatif à l'entretien des voies privées ouvertes au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant situées sur le territoire de la municipalité de Chambord et certaines modifications subséquentes
 - Adoption
- 9) Hygiène du milieu
- 10) Finance
 - a) États financiers de juillet à septembre
 - b) Signataires des effets bancaires
 - c) Dons et commandites
 - d) Radiation de facture
 - e) Comptes à payer
 - f) Annulation de soldes résiduaire
 - g) Club sportif de Chambord – subvention
 - h) Mise à niveau de la surface de roulement de la route de la Pointe - acceptation finale des travaux
 - i) Peinture antirouille – aréna

- j) Renouvellement des contrats pour l'entretien hivernale des voies privées ouvertes au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant situées sur le territoire de la municipalité de Chambord (octroi) – modification Grosse-Roche
- k) Renouvellement des contrats pour l'entretien hivernale des voies privées ouvertes au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant situées sur le territoire de la municipalité de Chambord (octroi) – modification Baie-du-Repos
- l) Système de refroidissement du centre Marius Sauvageau – mandat
- m) Réparation de pompe du système des égouts – mandat
- n) Réévaluation des couts pour la reconstruction de la conduite d'amenée phase 3 – mandat
- 11) Santé et bien-être
 - a) Office municipal d'habitation des 5 fleurons - budget révisé 2021
- 12) Urbanisme
 - a) Demande d'utilisation à des fins autres qu'agricole pour un projet de bonification de la Véloroute des Bleuets
 - b) Protocole d'entente avec la MRC du Domaine-du-Roy pour la circulation des motoneiges sur une partie de la Véloroute des Bleuets - adoption
- 13) Loisirs et culture
- 14) Affaires spéciales
 - a) Remerciements – activité d'Halloween
 - b) Remerciements – Mme Valérie Gagnon et M. Camil Delaunière
 - c) Remerciements – inauguration d'un lieu de commémoration pour le jour du Souvenir
- 15) Rapport des représentations des membres du conseil
- 16) Correspondance
- 17) Période de questions
- 18) Clôture de la séance

RÉSOLUTION 11-314-2021

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'ordre du jour tel qu'il a été lu et amendé.

RÉSOLUTION 11-315-2021

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 OCTOBRE 2021

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre tel qu'il a été présenté.

RÉSOLUTION 11-316-2021

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU 4 OCTOBRE 2021

Il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par monsieur Robin Doré et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre tel qu'il a été présenté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Mesdames Julie Girard-Rondeau, Valérie Martel et Lise Noël, ainsi que messieurs Grant Baergen, Mario Bolduc, Luc Chiasson et Gérald Genest déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires.

LECTURE DE LA LISTE DES CONTRATS

Monsieur le maire Luc Chiasson fait la lecture de la liste des contrats en date du 31 octobre 2021.

RÉSOLUTION 11-317-2021 **APPROBATION DE LA LISTE DES CONTRATS**

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste déposée le 31 octobre 2021 de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la Municipalité a conclus depuis la dernière séance du conseil au cours de laquelle le maire a fait rapport de la situation financière de la Municipalité, incluant tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

RÉSOLUTION 11-318-2021 **CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES**

Il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022, qui débiteront à 19 h à la salle communautaire Gaston Vallée située au 72, de la Montagne, Chambord et qui se tiendront :

Lundi 10 janvier	Lundi 4 juillet
Lundi 7 février	Lundi 8 août
Lundi 7 mars	Lundi 12 septembre
Lundi 4 avril	Lundi 3 octobre
Lundi 2 mai	Lundi 7 novembre
Lundi 6 juin	Lundi 5 décembre

RÉSOLUTION 11-319-2021 **REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (NOMINATIONS)**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 12-393-2020 le conseil municipal nommait ses représentants ;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu la tenue des élections municipales le 7 novembre dernier ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de changer les représentants ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par monsieur Gérald Genest et résolu à l’unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule qui précède fait partie intégrante de la présente résolution comme si ici au long reproduit ;
- 2- D'abroger la résolution 12-393-2020 ;

MAIRE	MRC DU DOMAINE-DU-ROY	LUC CHIASSEON OU MAIRE SUPPLÉANT/MAIRESSE SUPPLÉANTE : - Julie Girard-Rondeau : janvier et février - Diane Hudon : mars et avril - Lise Noël : mai et juin - Mario Bolduc : juillet et aout - Robin Doré : septembre et octobre - Gérald Genest : novembre et décembre.
	RELATIONS PUBLIQUES	
	PRÉSIDE LE CONSEIL ET MEMBRE D’OFFICE SUR TOUS LES COMITÉS DU CONSEIL MUNICIPAL	
	SERVICE EN SÉCURITÉ INCENDIE SECTEUR ROBERVAL	

ADMINISTRATION ET FINANCES	
FINANCES	Gérald Genest et Diane Hudon
RESSOURCES HUMAINES	Gérald Genest et Diane Hudon
CLUB SOCIAL DES ÉLUS	Robin Doré et Lise Noël
PLANIFICATION STRATÉGIQUE, PLAN DE GESTION DES ACTIFS ET PLAN MARKETING	Julie Girard-Rondeau et Diane Hudon
COMITÉ D’ANALYSE DES DEMANDES RELIÉES À L’AIDE AUX ENTREPRISES DU SECTEUR PRIVÉ OU LE SOUTIEN FINANCIER POUR LES PROJETS STRUCTURANTS ET COMITÉ D’ANALYSE DES DEMANDES RELIÉES À L’AIDE AU FONCTIONNEMENT DES ORGANISMES	Gérald Genest et Diane Hudon
VOIRIE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET HYGIÈNE DU MILIEU	
TRAVAUX PUBLICS	Mario Bolduc, Robin Doré et Gérald Genest
SANTÉ ET BIENÊTRE	
OFFICE MUNICIPAL D’HABITATION DES 5 FLEURONS	Lise Noël
MANOIR CHAMBORDAIS	Lise Noël

POLITIQUE MADA (MUNICIPALITÉ AMIE DES AINÉS)	Lise Noël
URBANISME	
COMITÉ CONSULTATIF D’URBANISME ET D’ENVIRONNEMENT	Mario Bolduc et Lise Noël
COMITÉ DE GESTION DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE OUIATCHOUAN	Diane Hudon
LOISIRS ET CULTURE	
FESTIVAL DU COWBOY DE CHAMBORD	Julie Girard-Rondeau et Mario Bolduc
TABLE DE CONCERTATION DES ORGANISMES DE CHAMBORD	Julie Girard-Rondeau Lise Noël (substitut)
CLUB SPORTIF	Mario Bolduc Robin Doré (substitut)
CENTRE D’ARCHIVES DOMAINE-DU-ROY	Lise Noël
SENTIER OUIATCHOUAN	Mario Bolduc
CONSEIL RÉGIONAL DE LA CULTURE	Diane Hudon
MEMBRE DU CONSEIL DÉDIÉ À LA BIBLIOTHÈQUE ET AU RÉSEAU BIBLIO SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	Diane Hudon
MEMBRE DU CONSEIL DÉDIÉ AU CENTRE COMMUNAUTAIRE GASTON VALLÉE, AU PAVILLON MUNICIPAL ET À LA MEZZANINE DE L’ARÉNA	Robin Doré
DÉVELOPPEMENT ET ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS	
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE CHAMBORD	Julie Girard-Rondeau
COMITÉ CONSULTATIF DES VILLÉGIATEURS ET RESPONSABLE DES DOSSIERS DE VILLÉGIATURE	Mario Bolduc et Luc Chiasson
COMITÉ D’ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS (CADNA)	Robin Doré et Gérald Genest

RÉSOLUTION 11-320-2021
ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-717 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-636 RELATIF A L’ENTRETIEN DES VOIES PRIVÉES OUVERTES AU PUBLIC PAR TOLÉRANCE DU PROPRIÉTAIRE OU DE L’OCCUPANT SITUÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD ET CERTAINES MODIFICATIONS SUBSÉQUENTES.

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion, avec dispense de lecture, pour l'adoption du règlement 2021-717 modifiant le règlement 2018-636 relatif à l’entretien des voies privées ouvertes au public par tolérance du propriétaire ou de l’occupant situées sur le territoire de la municipalité de Chambord et certaines modifications subséquentes a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Chambord tenue le 4 octobre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet dudit règlement a été remise à l’ensemble des membres du conseil le 4 octobre et que les membres présents

déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément aux dispositions du Code municipal ;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée sont mentionnés ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à la majorité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- Que le conseil de la Municipalité de Chambord adopte le règlement 2021-717 modifiant le règlement 2018-636 relatif à l'entretien des voies privées ouvertes au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant situées sur le territoire de la municipalité de Chambord et certaines modifications subséquentes, tel qu'il a été présenté.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD**

RÈGLEMENT 2021-717

INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-636 RELATIF À L'ENTRETIEN DES VOIES PRIVÉES OUVERTES AU PUBLIC PAR TOLÉRANCE DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT SITUÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD ET CERTAINES MODIFICATIONS SUBSÉQUENTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Chambord a adopté le *Règlement 2018-636 relatif à l'entretien des voies privées ouvertes au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant situées sur le territoire de la Municipalité de Chambord abrogeant le règlement 2017-590* ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement 2018-636 a été l'objet de diverses modifications par l'adoption des règlements numéro 2018-642, 2019-661 et 2020-688 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Chambord juge opportun après consultation du Comité consultatif des villégiateurs de Chambord de modifier l'article portant sur le calcul et les modalités pour l'entretien des voies privés ;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné et le dépôt du projet de règlement lors de la séance du 4 octobre 2021 ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si ici au long reproduit.

ARTICLE 2 TITRE

Le présent règlement a pour titre « *Règlement modifiant le Règlement 2018-636 relatif à l'entretien des voies privées ouvertes au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant située sur le territoire de la Municipalité de Chambord et ses modifications subséquentes* ».

ARTICLE 3 CALCUL ET MODALITÉS POUR L'ENTRETIEN DES VOIES PRIVÉES

L'article 4 du règlement numéro 2018-636 et ses modifications subséquentes sont remplacés par l'article suivant :

ARTICLE 4 CALCUL ET MODALITÉS POUR L'ENTRETIEN DES VOIES PRIVÉES

4.1 Détermination des montants

La Municipalité attribue une enveloppe budgétaire globale d'entretien d'un montant minimum à 17 % des revenus générés par la taxe foncière générale des secteurs de villégiature visée par une requête d'entretien de la voie privée conforme au présent règlement. Afin d'assurer le maintien d'un minimum de service pour l'entretien des voies privées, la Municipalité révisé le pourcentage après chaque renouvellement des contrats d'entretien d'hiver dans le but de maintenir une proportion similaire des enveloppes budgétaires consacrées pour l'entretien hivernal et l'entretien estival. Cette proportion est établie en 2021 à 64 % pour l'entretien hivernal et 36 % pour l'entretien estival. L'enveloppe budgétaire globale d'entretien peut être révisée annuellement par le conseil municipal.

4.2 Réserve financière

Toute somme restante de l'enveloppe budgétaire globale pourra être conservée par la Municipalité dans une réserve financière pouvant accumuler jusqu'à un maximum de 25 000 \$. La réserve financière pourra être utilisée pour l'entretien d'une voie privée visée par une requête d'entretien conforme au présent règlement, suivant une recommandation du comité d'analyse mentionné à l'article 3.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Le maire,

Le secrétaire-trésorier,

Luc Chiasson

Grant Baergen

**RÉSOLUTION 11-321-2021
ÉTATS FINANCIERS DE JUILLET À SEPTEMBRE 2021**

Il est proposé par monsieur Mario Bolduc, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter le dépôt des états financiers du 1^{er} juillet 2021 au 30 septembre 2021.

RÉSOLUTION 11-322-2021
SIGNATAIRES DES EFFETS BANCAIRES

CONSIDÉRANT QUE le 19 septembre 2017, par la résolution 09-268-2017, le Municipalité de Chambord a confirmé son intention d’engager Madame Valérie Martel au poste de secrétaire-trésorière adjointe et adjointe à la direction de la Municipalité de Chambord suivant le contrat de travail préparé à cette fin ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l’unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- De nommer comme signataires des effets bancaires de la Municipalité de Chambord ;
- 3- Monsieur le maire Luc Chiasson ou en son absence monsieur le conseiller Gérald Genest ;
- 4- Monsieur le directeur général et greffier-trésorier Grant Baergen ou madame Valérie Martel, secrétaire-trésorière adjointe et adjointe à la direction.

RÉSOLUTION 11-323-2021
DONS ET COMMANDITES

Il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par madame Lise Noëlet résolu à l’unanimité des conseillers d’approuver le don suivant à condition de la reprise de l’activité :

	Montant
Troupe de théâtre Mic-Mac	60 \$

RÉSOLUTION 11-324-2021
RADIATION DE FACTURES

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l’unanimité des conseillers d’approuver les radiations suivantes :

Radiation :

Matricule	Dossier	Montant
1069-17-5986	Permis : # 2021-275 Facture : # 751	170 \$

RÉSOLUTION 11-325-2021
COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Mario Bolduc, appuyé par madame Lise Noël et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que les comptes en date du 31 octobre 2021, soient approuvés et payés selon la liste fournie et vérifiée par le comité finance et s'établissant comme suit :
 - Dépenses préautorisées : 112 434.71 \$
 - Comptes payés : 8 353.89 \$
 - Comptes à payer : 70 617.38 \$
- 2- D'accepter le dépôt du rapport des dépenses engagées au 31 octobre 2021 par les personnes autorisées par le règlement 2007-413 « décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ».

RÉSOLUTION 11-326-2021

ANNULATION DE SOLDES RÉSIDUAIRES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chambord a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe A ci-dessous reproduit, selon ce qui y était prévu ;

CONSIDÉRANT QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente ;

CONSIDÉRANT QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

CONSIDÉRANT QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe A pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que la Municipalité de la Chambord modifie les règlements identifiés à l'annexe A de la façon suivante :
 - Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe A ;
 - Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe A ;
 - Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe A ;
- 2- Que la Municipalité de Chambord informe le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe A ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution ;

- 3- Que la Municipalité de Chambord demande au Ministère d’annuler dans ses registres les soldes résiduaire mentionnés à l’annexe A ;
- 4- Qu’une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Annexe A – Annulation de soldes résiduaire

N° du règlement	Dépense prévue au règlement	Emprunt prévu au règlement	Nouveau montant de la dépense	Nouveau montant de l’emprunt	Solde résiduaire à annuler
2019-671	225 225 \$	225 225 \$	0 \$	0 \$	225 225 \$

RÉSOLUTION 11-327-2021
CLUB SPORTIF DE CHAMBORD - SUBVENTION 2021

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l’unanimité des conseillers de verser une autre partie de la subvention 2021 au montant de 5 000 \$ au Club Sportif de Chambord incluant le versement de 2 500 \$ fait le 7 novembre.

RÉSOLUTION 11-328-2021
MISE À NIVEAU DE LA SURFACE DE ROULEMENT DE LA ROUTE DE LA POINTE - ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX

Il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par monsieur Mario Bolduc et résolu à l’unanimité des conseillers de verser le montant de 9 187.62 \$ à l’entrepreneur CAL pour l’acceptation finale des travaux pour la mise à niveau de la surface de roulement de la route de la Pointe.

RÉSOLUTION 11-329-2021
PEINTURE ANTIROUILLE – ARÉNA

Il est proposé par monsieur Mario Bolduc, appuyé par monsieur Robin Doré et résolu à l’unanimité des conseillers de verser le montant de 10 695 \$ avant taxes à l’entrepreneur Époxy Solution Décor, moins le premier dépôt de 2 500 \$ ayant été versé le 2 novembre, pour le meulage de béton et l’application de deux couches de peinture antirouille époxy aux endroits précis de la dalle de béton. Les travaux seront financés par le surplus accumulé non affecté.

RÉSOLUTION 11-330-2021
RENOUVELLEMENT DES CONTRATS POUR L’ENTRETIEN HIVERNALE DES VOIES PRIVÉES OUVERTES AU PUBLIC PAR TOLÉRANCE DU PROPRIÉTAIRE OU DE L’OCCUPANT SITUÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD (OCTROI) – MODIFICATION GROSSE ROCHE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution 10-290-2021, renouvellement des contrats pour l’entretien hivernale des voies privées ouvertes au public par tolérance du propriétaire ou de l’occupant situées sur le territoire de la Municipalité de Chambord ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait adopté la résolution 12-443-2019 précisant le retrait du déneigement du secteur de la Grosse Roche du contrat pour réduire le paiement annuel à l'entrepreneur par le montant de 729,60 \$ annuellement ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Mario Bolduc, appuyé par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule qui précède fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- De modifier le montant versé à l'entrepreneur 2553-7317 Québec inc. pour la dernière saison 2021-2022 à 8 468.40 \$ taxes incluses.

RÉSOLUTION 11-331-2021

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS POUR L'ENTRETIEN HIVERNALE DES VOIES PRIVÉES OUVERTES AU PUBLIC PAR TOLÉRANCE DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT SITUÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD (OCTROI) – MODIFICATION BAIE-DU-REPOS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution 10-290-2021, renouvellement des contrats pour l'entretien hivernale des voies privées ouvertes au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant situées sur le territoire de la Municipalité de Chambord ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait adopté la résolution 07-197-2021 entretien d'hiver du réseau routier (octroi)

CONSIDÉRANT QUE l'entretien du chemin Baie-du-Repos fait partie de cet entretien et ne sera plus considéré comme un chemin privé ;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur responsable du déneigement des chemins privés ne sera plus tenu responsable du déneigement du chemin Baie-du-Repos ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par monsieur Robin Doré et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule qui précède fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- De déduire du montant versé à l'entrepreneur 9007-3255 Québec inc. pour la dernière saison 2021-2022 le montant de 2 289.60 \$ avant taxes.

RÉSOLUTION 11-332-2021

SYSTÈME DE REFROIDISSEMENT DU CENTRE MARIUS SAUVAGEAU – MANDAT

Il est proposé par monsieur Mario Bolduc, appuyé par monsieur Robin Doré et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater M. Gaston Murray à superviser le démarrage du système de refroidissement du centre Marius Sauvageau, la formation du personnel responsable de la gestion du système

et le soutien des opérations par intérim pour un montant maximal de 2 500 \$ avant taxes, financé par les opérations courantes.

RÉSOLUTION 11-333-2021
RÉPARATION DE POMPE DU SYSTÈME DES ÉGOUTS – MANDAT

Il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la firme Nord-Flo pour la réparation de la pompe d'égouts de la marque Flygt, modèle 3085.182, numéro de série 9811083, pour un montant maximal de 4 641.05 \$ avant taxes, financé par la réserve financière pour l'entretien des étangs.

RÉSOLUTION 11-334-2021
RÉÉVALUATION DES COÛTS POUR LA RECONSTRUCTION DE LA CONDUITE D'AMENÉE PHASE 3 – MANDAT

Il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la firme Stantec pour la réévaluation des coûts pour la reconstruction de la conduite d'amenée phase 3 pour un montant maximal de 2 829,13 \$ avec taxes, financé par le projet de règlement d'emprunt à venir et d'abroger la résolution 10-297-2021.

RÉSOLUTION 11-335-2021
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES 5 FLEURONS - BUDGET RÉVISÉ 2021

Il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par monsieur Mario Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que la Municipalité de Chambord approuve le budget révisé 2021 de l'Office municipal d'habitation des 5 Fleurons indiquant un déficit à répartir de 683 913 \$;
- 2- Que la Municipalité de Chambord s'engage à assumer sa quote-part de 12 113 \$ pour les investissements effectués dans le cadre des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation capitalisés et plus particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées à même le Plan québécois des infrastructures.

RÉSOLUTION 11-336-2021
DEMANDE D'UTILISATION À DES FINS AUTRES QU'AGRICOLE POUR UN PROJET DE BONIFICATION DE LA VÉLOROUTE DES BLEUETS

CONSIDÉRANT QUE la Véloroute des bleuets améliore constamment ses infrastructures dans un souci de rendre plus sécuritaire son circuit cyclable ;

CONSIDÉRANT QUE la Véloroute des bleuets désire implanter un tronçon cyclable en site propre pour sortir de l'accotement de la route 169 ;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau tronçon améliorera grandement la sécurité des cyclistes dans ce secteur ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'autres endroits possibles pour faire le nouveau tronçon ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme à la réglementation municipale ;

EN CONSÉQUENCE ;

il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- Que le préambule qui précède fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit ;
- 2- D'appuyer la demande de la municipalité de Chambord pour la Véloroute des bleuets dans le projet d'implantation d'un nouveau tronçon en site propre pour sortir de l'accotement de la route 169 entre le belvédère du MTQ et la rue de la Gare.

**RÉSOLUTION 11-337-2021
PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA MRC DU DOMAINE-DU-ROY
POUR LA CIRCULATION DES MOTONEIGES SUR UNE PARTIE DE
LA VÉLOROUTE DES BLEUETS - ADOPTION**

Il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

- 1- D'accepter le protocole d'entente proposé avec la MRC Domaine-du-Roy concernant la circulation des motoneiges sur une partie de la Véloroute des Bleuets ;
- 2- D'autoriser monsieur Luc Chiasson, maire, ou le maire suppléant et monsieur Grant Baergen, directeur général et secrétaire-trésorier, ou madame Valérie Martel, adjointe à la direction à signer le protocole pour et au nom de la Municipalité de Chambord.

**RÉSOLUTION 11-338-2021
REMERCIEMENTS – ACTIVITÉ D'HALLOWEEN**

Il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par madame Julie Girard-Rondeau et résolu à l'unanimité des conseillers de remercier les organismes municipaux, le personnel de la Maison des jeunes L'Entre-Parthèse et madame Laurette Crozet, coordonnatrice au développement et à l'animation pour l'organisation de l'activité d'Halloween ainsi qu'au grand public pour sa participation. L'opération fut une belle réussite pour tous.

**RÉSOLUTION 11-339-2021
REMERCIEMENTS À MADAME VALÉRIE GAGNON ET MONSIEUR
CAMIL DELAUNIÈRE**

Il est proposé par madame Lise Noël, appuyée par monsieur Robin Doré et résolu à l'unanimité des conseillers de remercier madame Valérie Gagnon et monsieur Camil Delaunière pour le travail effectué lors de leur mandat au sein du conseil municipal et de leur souhaiter le meilleur succès dans leurs projets actuels et futurs.

RÉSOLUTION 11-340-2021

REMERCIEMENTS – INAUGURATION D’UN LIEU DE COMMÉMORATION POUR LE JOUR DU SOUVENIR

Il est proposé par madame Julie Girard-Rondeau, appuyée par monsieur Gérald Genest et résolu à l’unanimité des conseillers de remercier toutes les personnes et organisations ayant participé à la réalisation du projet d’un lieu de commémoration pour le jour du Souvenir au parc du 150^e. Plus spécifiquement madame Diane DeGrand’Maison, la Maison des jeunes l’Entre-Paranthèse de Chambord et madame Laurette Crozet, coordonnatrice au développement et à l’animation de la communauté.

RAPPORT DES REPRÉSENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du conseil font le résumé des représentations qu’ils ont effectuées et dressent le rapport des divers comités sur lesquels ils siègent.

RÉSOLUTION 11-341-2021

CORRESPONDANCE

Il est proposé par monsieur Gérald Genest, appuyé par monsieur Robin Doré et résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter le résumé de correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 11-342-2021

FERMETURE DE LA SÉANCE

L’ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Robin Doré, appuyé par monsieur Gérald Genest et résolu à l’unanimité des conseillers que la séance ordinaire soit clôturée à 20 h 02 et que la prochaine séance ordinaire se tienne le lundi 6 décembre 2021 à 19 h.

Le maire,

Le secrétaire-trésorier,

Luc Chiasson

Grant Baergen

« Je, Luc Chiasson, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal ».